

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de garde Chez Tiago Childcare Services - Moncton Inc.	Numéro de permis 2005966	Date d'inspection Le 22 juin 2022	
Nom de l'établissement Service de garde Chez Tiago Childcare Services		Numéro de téléphone (506) 204-2123	
Adresse 47 Drummond Street Moncton NB E1A 2Z3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	22 juin 2022	22 juin 2022
Commentaires : Une éducatrice n'avait pas emporter son registre de présence lorsqu'ils ont été jouer dehors. Le registre de présence doit toujours être emportés lorsque les enfants quittent le bâtiment. Lorsque le mentor a approché l'éducatrice, elle est allé chercher son registre de présence. Lorsque les autres éducatrices sont sorties dehors avec leurs enfants, ils avaient leurs registres avec eux. La lacune est maintenant conforme.			
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	29 juin 2022	
Commentaires : Le matériel dans l'espace de jeu extérieur n'est pas suffisant et n'est pas suffisant pour stimuler le développement global de l'enfant. Une petite table et une petite chaise a été observé sans aucun objet pour stimuler un jeu significatif. Le mentor a offert des pistes à l'éducatrice. Le mentor recommande de relire la section 9.3.2 du manuel de l'exploitant. Un rappel que l'espace de jeu extérieur est un prolongement de l'aire de jeu intérieur et devrait offrir différents types de possibilités d'exploration. Du matériel et des zones significatives devront être ajouter afin de devenir conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	22 juin 2022	22 juin 2022
Commentaires : La porte de cuisine n'était pas verrouillé. Puisque les produits toxiques ne sont pas verrouillé à l'intérieur de la cuisine, cette porte devrait toujours être verrouillé afin de s'assurer que les enfants n'ont pas accès aux produits toxiques. Lorsque le mentor à avisé une éducatrice elle a tout de suite verrouillé la porte. Ensuite, lorsque le mentor en assurance de la qualité a été faire des observations dans la salle de 4-5 ans et des après-classes, le mentor a également remarqué que la porte de garde robe avec la laveuse et la sècheuse étati également déverrouillé. La clé était dans la serrure de la porte et n'était pas verrouillé. Lorsque le mentor a ouvert la porte, le mentor a observé d'autres produits méngagés dans cette garde robe. L'éducatrice a tout de suite verrouillé la porte lorsque le mentor l'a avisé. Une discussion avec l'administratrice a eu lieu à propos de l'importance de s'assurer que c'est produits sont toujours sous clé. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	22 juin 2022	22 juin 2022

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : La porte de cuisine n'était pas verrouillée et les médicaments dans la cuisine sont seulement rangés dans un petit bac en plastique. Les médicaments doivent toujours être rangés sous clé. Puisque le bac de médicament n'a pas de cadenas, la porte de la cuisine doit être verrouillée en tout temps. Lorsque le mentor a avisé une éducatrice, la porte à tout de suite été verrouillée. La lacune est maintenant conforme.</p>			
<p>40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.</p>	40(1)(a)	27 juin 2022	
<p>Commentaires : Plusieurs bouteilles dans la salle de 2 ans et la salle des 4-5 ans n'avaient pas d'étiquettes ou de noms identifiant à qui appartient la bouteille. Les objets personnels doivent être bien étiquetés avec le nom de l'enfant. Le mentor a eu une discussion avec l'éducatrice dans le groupe de 2 ans à propos des petites idées pour se conformer à ce règlement.</p>			

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor a été en mesure d'observer les enfants lors des jeux libres à l'intérieur et à l'extérieur.

Le mentor a été en mesure d'observer de la planification délibérée dans chaque groupe. Une discussion avec l'éducatrice du groupe de 4-5 ans a eu lieu par rapport à la période de rangement et de transition. Les enfants attendaient dans le vestiaire pour que l'éducatrice range la classe. L'éducatrice lavait les tables, rangeait les jouets, et balayait le planché tandis que les enfants étaient assis dans le vestiaire. Les enfants ont resté assis à attendre pour plus de 15 minutes. Le mentor a ensuite demandé à l'éducatrice s'ils aident à ranger la classe et le mentor a mentionné que ça faisait longtemps que les enfants étaient assis. L'éducatrice a dit qu'ils n'aident pas à ranger habituellement. Elle a ensuite essayé d'encourager les enfants à ranger sans succès. Un enfant grimpeait sur le chevalet de peinture, sur les meubles de rangement et les autres s'étaient installés à jouer dans les centres pendant que l'éducatrice range seule. Une discussion a eu lieu avec l'éducatrice et avec l'administratrice à propos d'une révision des moments de transitions, de la gestion de groupe et des pratiques à mettre en place pour promouvoir l'engagement des enfants lors de ces moments puisque nous voulons responsabiliser nos enfants et minimiser les temps morts puisque ceux-ci contribuent aux comportements. Quand est venu le temps de demander aux enfants de se mettre en ligne, les enfants étaient éparpillés dans l'escalier, dans le vestiaire et dans la classe. Le mentor a fait la suggestion de mettre des petits collants avec des images ou des petits pieds pour ajouter un aide visuel aux enfants d'où ils doivent se mettre en ligne car les enfants étaient partout et avoir des enfants qui se poussent en ligne lorsqu'ils sont dans les escaliers, est un danger.

Lors de la visite, le groupe d'enfants en bas âge ont été prendre une marche avec le pousse-pousse. Les éducatrices avaient emporté leur trousse de premier soin, leur registre de présence et leurs contacts d'urgences lors de la sortie.

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 juin 2022

Date

original signé par
Jennifer Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 juin 2022

Date